

Le petit pennavien

Le journal municipal de la commune de Laplume

Numéro 3, mai 2021



Mairie de Laplume

32 place Emmanuel LABAT

47310 Laplume

tel : 05.53.95.10.16

Mail : mairie@laplume.fr

Site : laplume.fr

Ouverture au public

lundi de 13h30 à 16h30

mardi, mercredi, jeudi et

vendredi de 8h 30 à 12h

SOMMAIRE

A la Une : - p 2

Le nouveau logo

Entretien avec Françoise Mounal

L'actualité municipale - p 3

Du côté des associations

communales - p 10



Edito:

Au lendemain d'un nouveau confinement, je mets tous mes espoirs dans une période estivale plus sereine.

Notre liberté passera assurément par la vaccination. Deux dispositifs sont à votre service et montrent leur efficacité : le « vaccinodrome » du Centre des congrès d'Agen (700 vaccinations par jour) et l'action de nos professionnels de santé locaux qui ont mis en place la vaccination à destination des personnes les plus vulnérables ou peu mobiles. La santé publique est l'affaire de tous, et pourtant certaines doses ne trouvent pas preneurs, des créneaux restent vides.

L'accélération de la vaccination nous rendra plus confiants et nous permettra d'envisager, de nouveau, des moments conviviaux. Déjà quelques associations reprennent progressivement leurs activités dans le respect des gestes barrières.

Concernant la commune, 2021 est une année de projets, nous préparons les chantiers à venir. La rénovation énergétique et fonctionnelle du Foyer Rural a été engagée. Les premières phases d'étude et d'analyse ont été confiées à Karine Carmentran, architecte DPLG et résidente de la commune. Le temps viendra également d'associer les utilisateurs à la réflexion sur le fonctionnement de ces locaux.

Le clocher et le porche Renaissance de l'église Saint Barthélémy vont faire l'objet d'une nouvelle tranche de travaux soutenus par l'Etat et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Là aussi c'est une phase d'étude qui va débiter en Juin.

La construction de la nouvelle gendarmerie et des logements attenants devrait quant à elle débiter au plus tard en septembre.

En collaboration avec une architecte paysagiste du CAUE (conseil en urbanisme soutenu par les collectivités), nous entamons une réflexion sur l'aménagement du bourg afin d'y repenser la qualification du boulevard du levant comme « espace végétalisé » au sein du village, mais aussi de porter notre attention sur l'habitat, la circulation et les espaces communs.

Notre perspective est de rendre notre commune plus attractive, vivante, moderne et d'anticiper le changement climatique, bien sûr dans un périmètre qui correspond à nos besoins.

Je vous souhaite un bel été, convivial et vigilant.

Séverine BONNET-COUDERT

UN NOUVEAU LOGO POUR LAPLUME : RÉSULTATS

Merci à Marie Trichard d'Astaffort, la graphiste commissionnée, pour son travail ainsi qu'aux participants ayant exprimé leur préférence à 62% pour ce nouveau logo.



Il se veut plus actuel, véhiculant des éléments forts : notre patrimoine, notre caractère rural, notre situation géographique dominante. Sa forme arrondie marque le rassemblement et l'écriture rappelle la légèreté de la plume.

ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE AVEC FRANÇOISE MOUNAL

PP : Coucou Françoise ! Tu as déménagé en ces temps de pandémie et pour une personne très investie dans le monde associatif, ce doit être très frustrant ! Nous avons voulu par cette petite interview réparer cette injustice... Nombreux te connaissent mais que souhaites-tu dire aux autres ?

Françoise : Merci de me donner cette occasion.

Je suis arrivée à Laplume en 1974 et comme dans tous les villages, il faut un temps d'adaptation. J'étais une « étrangère » ! Je m'y suis mariée en 1978 et ma fille née en 1980 a fréquenté l'école jusqu'à notre départ en 1987. Je suis revenue en 1994 pour acheter le bureau de tabac de la grande-rue que j'ai tenu jusqu'en 2011.

PP : Tu es donc devenue plus pennaviennne que les pennaviennes même si tu n'es pas née à Laplume !

Françoise : Je pense. Après ce parcours professionnel, je me suis mise à la marche, à la pétanque et à la gym et comme je passais beaucoup de temps aux préparatifs des randonnées et des activités, je n'ai pas hésité à candidater pour devenir présidente de « Loisirs amitié » en 2016 et présidente du « Foyer Rural » en 2018. Que de très bons souvenirs !

Ah oui, j'étais aussi bénévole au Secours Populaire.

PP : Ceux qui ne faisaient que te croiser seront surpris de ton côté altruiste car tu avais un abord plutôt froid.

Françoise : Disons que j'ai du caractère. Mes amis et mes voisins ont toujours été très présents dans les bons comme dans les mauvais moments et je me suis sentie bien à Laplume.

Aujourd'hui je profite de ma famille à La Rochelle. Je suis toujours bénévole au Secours Populaire.

J'attends avec impatience de pouvoir reprendre la randonnée pour de belles promenades aux alentours et la gym pour la forme !

PP : Tu as un message à faire passer ?

Françoise : Oui. Chères pennaviennes et pennaviens, profitez bien de toutes les associations du village. Je me suis sentie bien parmi vous et je vous remercie. Je vous dis à bientôt et au plaisir de vous revoir.

PP : Merci à toi pour ce partage et pour tes mots qui témoignent du dynamisme de Laplume.

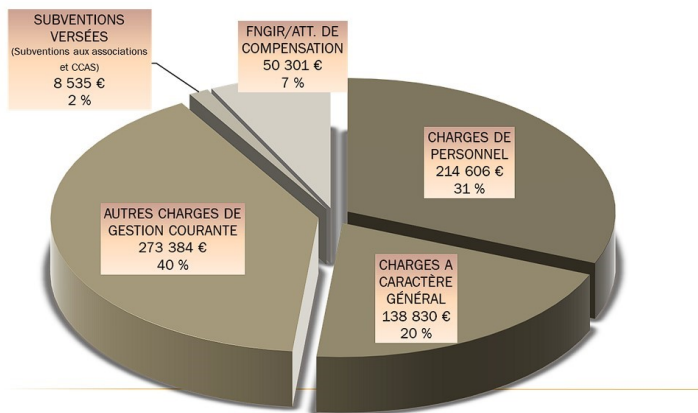


L'actualité municipale

BUDGET 2020

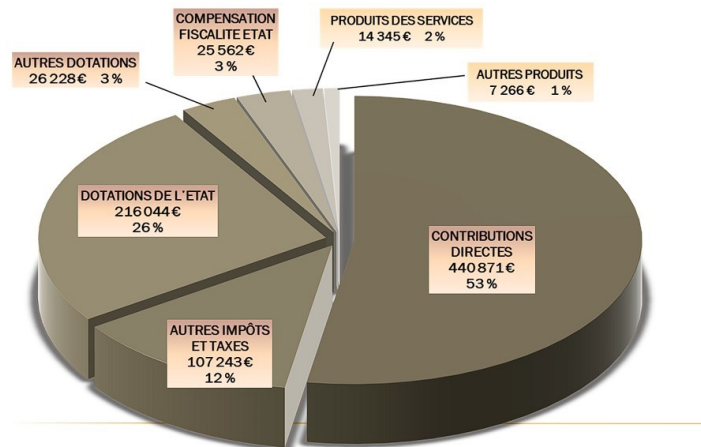
1. FONCTIONNEMENT

PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Total des dépenses : 685 656 €

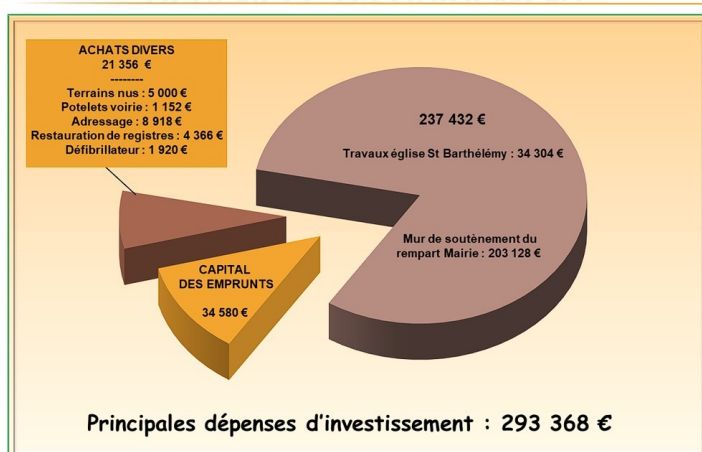
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Total des recettes : 837 058 €

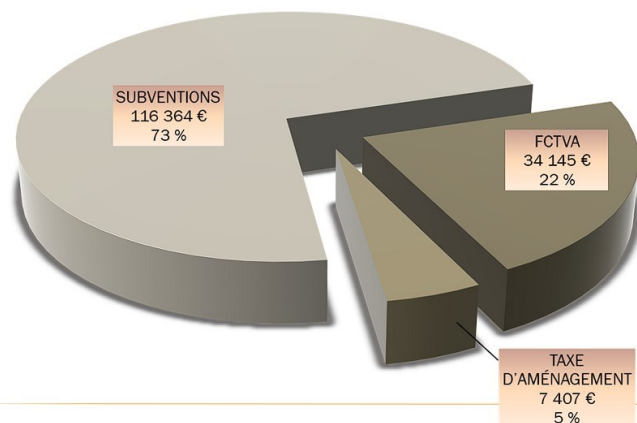
2. INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



Principales dépenses d'investissement : 293 368 €

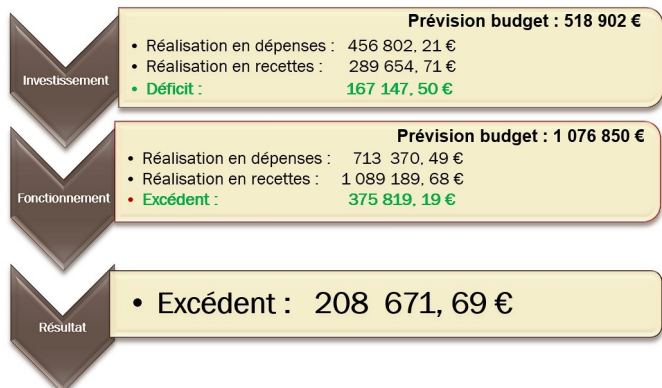
RECETTES D'INVESTISSEMENT



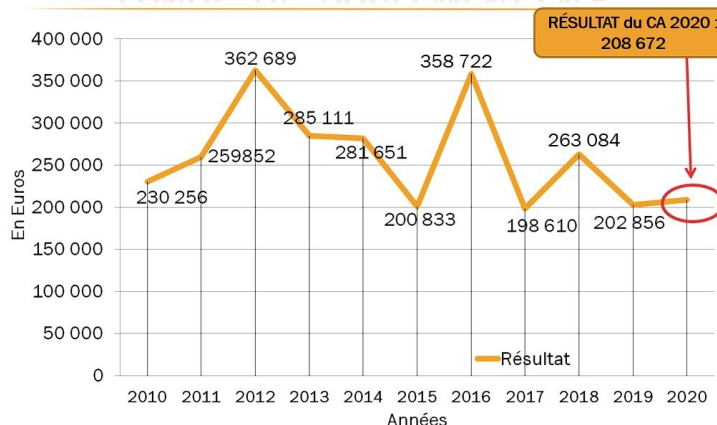
Principales recettes d'investissement : 157 916 €

3. RÉSULTATS

COMPTE ADMINISTRATIF 2020



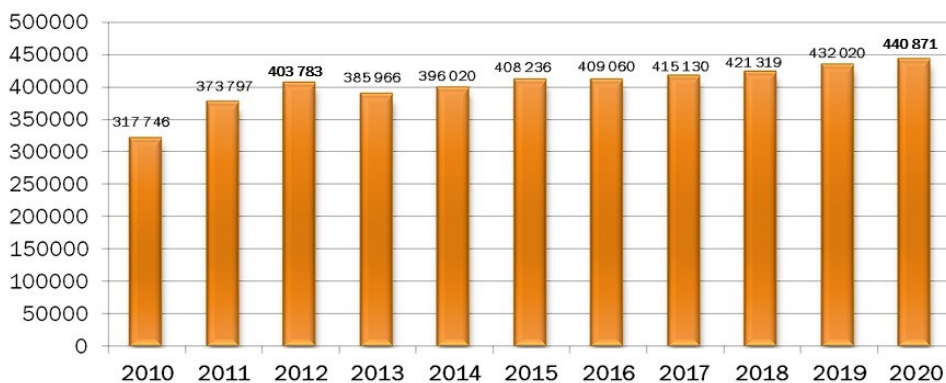
FONDS DE ROULEMENT EN €



Le résultat du compte administratif reste stable par rapport aux années précédentes, notamment par rapport à 2019. Nous avons pu réaliser les travaux de consolidation du rempart et garder un fond de roulement correct.

4. EVOLUTIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

TAXES	Taux appliqués		Variation des taux / 2019	Produits	
	2019	2020		2019	2020
Taxe d'Habitation	10.93 %			173 030	182 318
Taxe Foncière Propriété Bâti (TFPB)	17.64 %	17.64 %	--	199 329	203 124
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie (TFPNB) + Autres impôts	56.58 %	56.58 %	--	55 661	55 429
TOTAL				428 020	440 871



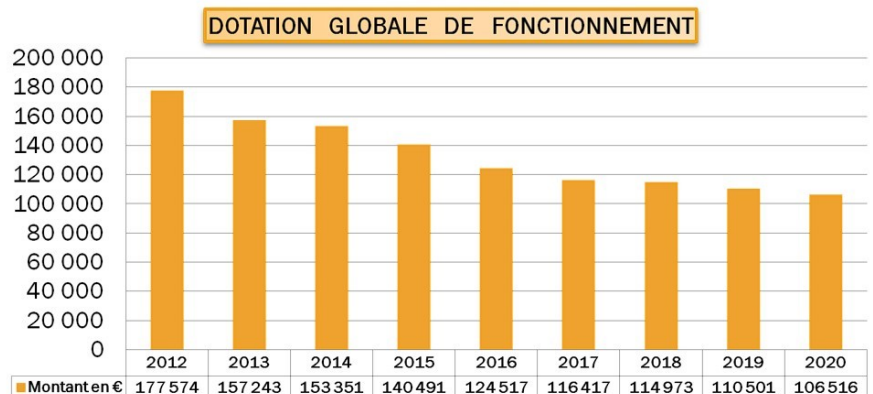
Jusqu'en 2020 les impôts directs étaient prélevés de la façon suivante:

- Taxe d'habitation : 10,93 %
- Taxe foncière bâtie : 17,64 %
- Taxe foncière non bâtie : 56,58 %

Ces taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 2010. La progression est due aux bases fiscales qui sont augmentées progressivement chaque année par l'Etat. C'est l'augmentation de ces bases qui fait que le produit de ces taxes progresse (tableau « impôts et taxes »), il était de 403 783€ en 2012 et atteint 440 871€ en 2020 (+37 088€). Ce produit contribue au budget de fonctionnement de la commune (contributions directes) pour 53%.

Le taux est voté chaque année par le conseil municipal qui décide de son évolution, ce qui fait de cet impôt, un impôt « dynamique ».

A contrario, la dotation globale de fonctionnement l'Etat DGF a baissé de 177 574€ en 2012 à 106 516€ en 2020 (- 71 058€). Elle représente une dotation de l'Etat au budget de fonctionnement de la commune pour 26 %.



L'actualité municipale

CE QUI VA CHANGER EN 2021 DANS LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT.

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Sur les résidences secondaires : le taux de l'année dernière s'applique sur les bases.
- Principe de compensation : **les communes vont bénéficier de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

En pratique :

Un contribuable était auparavant assujéti :

- Au taux de **17,64 %** au titre de la part communale,
- Au taux de **27,33 %** au titre de la part départementale,
Soit un total de **44,97%**

À compter de 2021, le contribuable sera assujéti :

- À un taux de **44,97 %** au seul bénéfice de la commune.
Ce qui ne changera pas le montant de l'impôt à payer.

	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	17,64 %		27,33 %		11 %		
	Taux 2021	44,97 %				11 %		
	Adresse							
	Base	2041			2041	2041		
	Cotisation	360 918			558	225		1143

5. EMPRUNTS EN COURS

Renégociation de l'emprunt concernant l'aménagement des remparts de 2008

→ Diminution du taux de 4,55% à 0,46% sur 7 ans.

→ **Économie totale** sur l'emprunt renégocié : **15 028 €** (soit – 2 146 € annuels)

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 379 171, 50 €

Date de l'emprunt	Objet de l'emprunt	Montant emprunté	Taux Dernière échéance
2008	Aménagement des remparts EMPRUNT RENÉGOCIÉ en AVRIL 2021	90 441, 93 €	0,46 Avril 2028
2016	Aménagement de la Place du Marcadieu	350 000, 00 €	1,70 Sept. 2036

Capital restant dû au 31 décembre 2021 : 351 372, 36 €

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Elles ont remplacé les élections cantonales et les conseillers généraux sont devenus les conseillers départementaux.

Quand ?	Tous les 6 ans
Comment ?	Selon un mode de scrutin mixte binominal majoritaire à 2 tours : on ne vote plus pour un candidat (et son suppléant) mais pour un binôme composé d'un homme et d'une femme (et leurs deux suppléants, un homme et une femme également).
Qui ?	<p>Pour être élu au 1er tour, le binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés (50% + 1 voix) et un nombre de votes au moins égal à 25% des électeurs inscrits.</p> <p>Si ces 2 conditions ne sont pas réunies, il y a un 2ème tour : la majorité relative suffit.</p> <p>Pour être au second tour, le binôme doit avoir obtenu un nombre de voix au moins égal à 12,5 % des inscrits. Si aucun binôme ne remplit cette condition, seuls les 2 binômes arrivés en tête vont au 2ème tour.</p>
Combien ?	Chaque canton (2054 au total) élit 2 conseillers départementaux.
Domaines de compétences	L'action sociale : enfance, personnes handicapées, personnes âgées et prestations légales d'aides sociales (RSA) ; la culture ; la gestion des collèges ; l'aménagement du territoire ; les routes départementales ; le Service d'incendie et de secours.

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Quand ?	Tous les 6 ans
Comment ?	Selon un mode de scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.
Qui ?	<p>La liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir.</p> <p>Les listes sont régionales mais elles sont composées de sections départementales : chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région (12 pour la Nouvelle Aquitaine). Les listes doivent également respecter l'obligation de parité : chaque liste est composée alternativement d'un homme, d'une femme. Il ne faut pas rayer de nom. Pour se maintenir au second tour, une liste doit obtenir au moins 10 % des suffrages exprimés. Si elle en recueille au moins 5 %, elle peut fusionner avec une autre liste qui se maintient au second tour. La répartition des autres sièges se fait à la plus forte moyenne du pourcentage des suffrages exprimés.</p>
Combien ?	183 conseillers régionaux en Nouvelle Aquitaine
Domaines de compétences	Le développement économique ; la gestion des lycées ; la formation professionnelle et l'enseignement supérieur ; l'aménagement du territoire et les transports.

Les listes électorales sont extraites du répertoire électoral unique (REU).

DATE : 1er tour 20 juin 2021 – 2ème tour 27 juin 2021

LIEU : Foyer Rural de LAPLUME

Organisation de deux bureaux :

VOTE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

VOTE DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

L'actualité municipale



CALENDRIER DE COLLECTE 1^{er} SEMESTRE 2021 - SECTEUR C 09

Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1 V	2 M	2 M	2 V	1 S	1 M
2 D	3 M	3 M	3 D	2 D	2 M
3 L	4 J	4 J	4 L	3 L	3 J
4 M	5 V	5 V	5 M	4 M	4 V
5 J	6 S	6 S	6 J	5 J	5 S
6 S	7 D	7 D	7 S	6 S	6 D
7 D	8 M	8 M	8 D	7 D	7 M
8 M	9 M	9 M	9 M	8 M	8 M
9 M	10 J	10 J	10 J	9 J	9 J
10 J	11 S	11 S	11 S	10 S	10 S
11 S	12 M	12 M	12 M	11 M	11 M
12 M	13 M	13 M	13 M	12 M	12 M
13 M	14 J	14 J	14 J	13 J	13 J
14 J	15 V	15 V	15 V	14 V	14 V
15 V	16 S	16 S	16 S	15 S	15 S
16 S	17 D	17 D	17 D	16 D	16 D
17 D	18 M	18 M	18 M	17 M	17 M
18 M	19 M	19 M	19 M	18 M	18 M
19 M	20 J	20 J	20 J	19 J	19 J
20 J	21 S	21 S	21 S	20 S	20 S
21 S	22 M	22 M	22 M	21 M	21 M
22 M	23 M	23 M	23 M	22 M	22 M
23 M	24 J	24 J	24 J	23 J	23 J
24 J	25 V	25 V	25 V	24 V	24 V
25 V	26 S	26 S	26 S	25 S	25 S
26 S	27 D	27 D	27 D	26 D	26 D
27 D	28 M	28 M	28 M	27 M	27 M
28 M	29 M	29 M	29 M	28 M	28 M
29 M	30 J	30 J	30 J	29 J	29 J
30 J	31 S	31 S	31 S	30 S	30 S



A votre service



COLLECTE DES ENCOMBRANTS A DOMICILE

L'AGGLOMÉRATION D'AGEN RÉORGANISE SA COLLECTE D'ENCOMBRANTS AU DOMICILE, QUI SERA DÉSORMAIS GÉRÉE PAR EMMAÛS

COLLECTE D'ENCOMBRANTS, LESQUELS ?

Tous les encombrants qui ne rentrent pas dans une voiture.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je prends rendez-vous en appelant Emmaüs au 0800 77 00 47
- Emmaüs vient récupérer les encombrants chez moi
- Emmaüs remet en vente ceux qui sont en bon état ou met en déchèterie les encombrants défectueux ou abîmés
- La collecte est réalisée au plus tard 10 jours après la prise de rendez-vous
- La collecte est gratuite pour les habitants des 31 communes de l'Agglomération d'Agen

Contact : 0800 77 00 47 contact@emmaus47.fr

RESSOURCERIE et réemploi

J'Y DÉPOSE CE QUI EST RÉUTILISABLE

Ustens, CD, Mobilier, Électroménager, Matériel de puériculture, Outils de décoration, Miroirs, Jeux, vêtements, outillage...

NE PAS Y DÉPOSER

Produits dangereux, Produits inflammables

www.agglo-agen.net
N°Vert 0 800 77 00 47



L'agglomération d'Agen met à votre disposition de nombreux services : obtenir une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, obtenir le guide du tri des déchets, le calendrier de collecte des déchets et un composteur, se rendre à la déchèterie, déposer ses objets inutiles ou acheter en ressourcerie, faire collecter ses encombrants à domicile, bénéficier d'un accompagnement pour la rénovation énergétique de son habitat...

Plus d'informations en mairie, ainsi que sur les sites laplume.fr et sur agglo-agen.net

LE PRINTEMPS EST LÀ !!!

La pelouse tendre et verte mérite une tonte.

ATTENTION ! Nous vous rappelons que par arrêté municipal du Maire du 22 juillet 2010, la tonte et les travaux bruyants réalisés par un particulier **sont interdits** le dimanche et les jours fériés toute la journée. Merci de respecter votre voisinage et l'environnement en « jardinant » les autres jours de la semaine.



L'actualité municipale

CONNAISSEZ-VOUS LA BIBLIOTHÈQUE ?



Celui qui n'a jamais pénétré dans le local de la grand-rue, situé au-dessus de la salle des Aînés, l'Automne ensoleillé, n'a jamais eu le plaisir d'y trouver une vaste pièce éclairée par trois belles fenêtres donnant sur une vue imprenable et un horizon aux couleurs changeantes selon l'heure, la saison et la météo.

C'est la bibliothèque municipale dotée comme il se doit de livres et « gérée » par des bénévoles dont le rôle consiste à acheter des livres pour adultes et jeunesse, les répertorier, les couvrir, les mettre en rayons et tenir des permanences pour accueillir le lecteur et lui fournir de la lecture presque autant qu'il le souhaite. Christophe Guinedor est l'adjoint responsable.

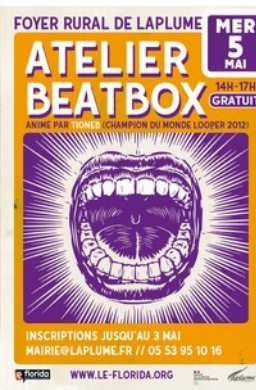
Pour cela, une adhésion de 6€ est demandée pour l'année et un petit règlement orchestre l'emprunt du livre. C'est gratuit pour les enfants !

Bien sûr, la municipalité a réservé une ligne budgétaire pour l'achat des livres. Cette année, avec 1 000€, les dernières nouveautés rejoindront les achats de 2020 aux côtés des autres livres constituant la possibilité d'en lire plus de 2000 ! Le tout est encore renforcé par le prêt d'ouvrages, toujours pour enfants et adultes, livrés par la BDP (bibliothèque départementale de prêt à Villeneuve)

L'équipement informatique et la page Facebook de la mairie font actuellement leur entrée dans les moyens d'information pour en savoir plus et sensibiliser autrement.

Il n'en reste pas moins que franchir le seuil de la bibliothèque doit rester un plaisir pour tout âge, celui de se cultiver sans payer cher et surtout celui de s'y retrouver quand on aime garder un contact non virtuel avec le livre.

INITIATION AU BEATBOX



Le 5 mai 2021 après-midi au Foyer rural de Laplume, 9 jeunes de Laplume et des communes voisines sont venus s'initier au Beatbox avec l'équipe du Florida d'Agen. 2 heures d'atelier pendant lesquelles, Tioneb (professionnel de cette discipline) les a initiés à cet art de la culture Hip-Hop.
Bravo à tous et merci de votre participation !

NESTING MA MAISON MA SANTÉ

Le 27 février 2021 dans les locaux de la mairie et en visio-conférence, l'atelier MA MAISON MA SANTE a été organisé en partenariat avec l'association « Au Fil des Séounes ». L'objectif étant de proposer un environnement sain pour nos enfants dans la maison, cet atelier ludique, nous a permis de traquer les différentes sources de pollution intérieures (contenants alimentaires, produits d'entretien, cosmétiques, articles de puériculture). Merci aux participantes et rendez-vous prochainement pour de nouveaux ateliers ...



L'actualité municipale

RÉAMÉNAGEMENT DES HAIES : ESPACE DE LOISIRS PERRIN.

La haie de thuyas située au sud-ouest des terrains de tennis empiète sur le cheminement aérien des lignes électriques. La mairie a demandé l'avis de professionnels pour savoir s'il était possible d'élaguer cette haie dans le but de



libérer les lignes. Cette haie étant trop vieille et n'ayant fait l'objet d'aucun élagage ou de taille par le passé, elle ne pourra pas supporter la coupe nécessaire.



Suite à cet avis, il a été décidé lors du dernier conseil municipal de procéder à son abattage pour assurer la sécurité des lieux. Le retrait de cette haie sera l'occasion de réaliser un nouvel aménagement végétal comprenant différentes essences locales afin de favoriser la biodiversité.



CHIENS EN DIVAGATION

Il est défendu de laisser les chiens divaguer seuls sur la voie publique.

Un animal en divagation, susceptible de provoquer un accident, sera conduit à la fourrière de Caubeyre.

Les frais de fourrière seront à la charge du propriétaire soit 70 €

majorés de 10 € par jour de garde et au-delà de 8 jours, il sera appliqué un forfait de 200 €.

Ragondins, rats musqués, chenilles processionnaires, taupes, frelons asiatiques...

CONNAISSEZ-VOUS UN ORGANISME QUI PEUT INTERVENIR ?

Zoom sur la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de Lot-et-Garonne : un syndicat professionnel dont la mission depuis 1981 est d'assurer les luttes collectives.

Pour qui ? Toute personne physique ou morale, toute collectivité, à condition d'être adhérent :

- adhésion pour un particulier : 15 euros/an
- adhésion pour une mairie : 50 euros/an

Ce syndicat a été créé à l'origine pour la lutte collective contre le ragondin et le rat musqué. En collaboration avec les piégeurs et les chasseurs de la commune adhérente, il met gratuitement du matériel à disposition : cages, congélateurs, bacs d'équarrissage. Il intervient dans le



traitement contre la chenille processionnaire et la pose d'éco-pièges. Il est agréé pour lutter contre les taupes dans les jardins des particuliers, les prairies et les vergers et dans les complexes sportifs et les cimetières pour les communes.

Ses interventions contre les chenilles et les taupes sont payantes. Depuis 2019, il s'investit dans la lutte contre le frelon asiatique : conseils pour le piégeage et centralisation des nids. Il n'intervient pas pour l'éradication d'un nid. Il ne peut pas intervenir pour le moustique tigre car c'est l'ARS (agence régionale de santé) qui a la compétence et qui vend des kits complets (matériel + traitement).

Contact FDGDON47 : Directeur Jean-Jacques MASSON (05 53 77 83 38 – 06 83 47 40 21)

Du côté des associations communales

LA PLUME DU POÈTE

Difficile de parler de nos activités quand il n'y en a pas; la troupe est toujours en sommeil! Outre le fait de dire que nous attendons de nous retrouver dès que nous le pourrons pour répéter ou pour se projeter, il est possible de nous revoir sur You Tube. En effet, des extraits de nos dernières pièces de 2018 et 2019 sont visibles. Il suffit pour cela de taper "Théâtre Laplume". Néanmoins, nous espérons pouvoir jouer "Le secret de tante Agathe" de Marie Laroche-Fermis en fin d'année 2021. Cette pièce fut programmée une première fois en décembre 2020. Nous sommes tous impatients de retrouver notre public.

"La Plume du Poète".



Les plus anciens comédiens de la troupe créée en 1992, plus J-C Doz



ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

En décembre dernier nous espérons pouvoir retrouver nos activités assez rapidement. Quelle ne fut pas notre déception ! Que de contraintes, de précautions, de craintes avons-nous dû affronter !

Mais qu'importe, nous avons organisé une assemblée générale très particulière et un nouveau bureau s'est mis en place. Nous espérons pouvoir nous retrouver très bientôt et faire quelques projets.

Cependant notre repas « jambon à la broche » semble compromis encore cette année, mieux vaut être prudents. Notre « castagnade » d'octobre pourrait peut-être avoir lieu mais : « Qui vivra verra ! ».

COMITÉ FNACA DE LAPLUME

Cette année à l'occasion du 59^{ème} anniversaire du « cessez-le-feu en Algérie » nous avons pu honorer nos 30 000 frères d'armes morts pour la France.

En collaboration avec Madame le maire, nous avons organisé, en comité restreint, une cérémonie à 15h au monument aux morts.

En début de cérémonie, 4 amis du comité de Laplume ont été décorés :

Yvan Dumas, Yvan Crosato et Ferdinand Piticco reçurent la Croix du Combattant en Afrique du Nord, par le Président Maurice Lasserre; Yvan Dumas a reçu également la médaille de reconnaissance de la Nation et Louis Somrabère la médaille d'Afrique du Nord par Mme le Maire.

Après la lecture des messages de la FNACA et de la Ministre déléguée aux Anciens Combattants, nous avons respecté une minute de silence avant de terminer cette cérémonie.

Madame le Maire a remercié les personnes présentes à cette cérémonie, notamment : Madame la Conseillère Départementale, le porte drapeau des pompiers, certains élus et quelques membres de la FNACA.



Du côté des associations communales

2ÈME ÉDITION DE LA BOUCLE PENNAVIENNE

L'année dernière, afin de ne pas rester inactif malgré la pandémie, la municipalité organisait une randonnée.

Au vu du succès de cette manifestation (près de 100 participants), nous avons décidé de réitérer cette animation conviviale mais aussi festive.

En plein air et pour changer du quotidien un peu de marche dans notre campagne nous fera le plus grand bien. Le même circuit et la même formule avec 3 distances proposées 4.5 kms, 7.5 kms, 10.5 kms. Un ravitaillement digne de ce nom sera mis en place.

Alors nous vous attendons le samedi 29 mai à partir de 8h30 à la salle des sports pour l'inscription gratuite et une collation. Départ officiel 9 h 00.

Sportez vous bien !!



LA BOULE LÉGÈRE

Cette année, l'assemblée générale de l'association "La Boule Légère" a été réalisée par voie électronique. Suite à deux départs dans le bureau, un recrutement a été organisé par courrier et le nouveau bureau a été adopté à l'unanimité le samedi 27 février 2021.

Selon leurs souhaits et leurs disponibilités, les pétanqueurs ont pu s'entraîner tout en respectant les directives sanitaires, sur le parking de la salle des sports. Depuis début mars, et pour plus de régularité, les entraînements ont été fixés aux mardis et jeudis après-midi sur la place du château d'eau.

Les enfants de l'école de pétanque ont repris le samedi 13 mars le chemin de l'entraînement. Depuis le mercredi 28 avril, la fréquence des cours passe à la vitesse supérieure : mercredi après-midi de 14 h à 15 h 30 et samedi matin de 10 h à 11 h 30 sur la place du château d'eau.

Des concours sont en prévision aussi bien pour les adultes que pour les enfants mais nous n'en connaissons pas, à l'heure actuelle, les dates. L'organisation de grillades, repas et autres activités est toujours dans l'incertitude.

Bonne saison à toutes et à tous

Le Président Francis GOMEZ

CHASSE COMMUNALE DE LAPLUME

En cette période de pandémie, notre fédération nous a bien épaulés, nous avons chassé le petit gibier.

Les carnets nous démontrent que les prélèvements ont été aussi importants que lors des bonnes années. Les sangliers sont plus nombreux sur le terrain mais nous n'en avons prélevé que 15 comme d'habitude. Le plan chevreuil a été réalisé. Les ESOD sont toujours là : renards, pies, corbeaux, pigeons de ville, palombes et ragondins, qui n'excellent que dans le pâté, mais sont plus rares à Laplume.

Les chasseurs adhérents à la société, au nombre de 60, sont du canton. La chasse en battue demande beaucoup de personnel pour réguler les nuisibles en augmentation. Cela nous prend beaucoup de temps et d'énergie.

Le 26 juin, si cela est possible, nous fêterons la St Jean sur le site de Perrin, avec notre traditionnel feu, repas, musique et bonne humeur seront de la partie.

Les Agassats,



Le Président Jean-François TUO

Du côté des associations communales

LES VACANCES SPORTIVES DE L'ESB !

Durant les vacances scolaires de Pâques, les jeunes de l'école de basket de l'Entente Sportive du Bruilhois ont eu le droit à des entraînements en plein air.

Bien que l'arrêt des activités en salle limite la pratique de notre sport, les garçons et filles du Bruilhois ont pu s'exercer tout au long des vacances dans la cour de l'école de Laplume sous ce magnifique soleil de printemps. C'est plus d'une dizaine d'enfants qui ont quotidiennement pris part à cette activité dirigée par Bastien Roque l'éducateur du club.



U7 (2015 et après) : 13h-14h30

U9 Féminines (2013 / 2014) : 9h30-11h

U9 Masculins (2013 / 2014) : 13h-14h30

U11 Féminines (2011 / 2012) : 9h30-11h

U11 Masculins (2011 / 2012) : 11h-12h30

« L'objectif sera de proposer aux enfants une pratique de qualité, encadrée par des éducateurs diplômés. Nous souhaitons dès les semaines à venir proposer des entraînements 100% féminins et 100% masculins adaptés à chaque catégorie d'âge »

Contact : Bastien Roque 06 10 87 30 88

Mail : esbbasketcontact@gmail.com

TENNIS CLUB DE LAPLUME



Dernière fête du tennis printemps 2019

La pratique tennistique se trouve réduite par les contraintes sanitaires : pas de tournoi, ni de compétition par équipe pour tous les adhérents.

Une pratique cantonnée à l'usage des courts extérieurs quand la météo le permet.

Seule l'école de tennis a pu continuer de fonctionner en jonglant avec les aléas climatiques.

Notre professeur de tennis, Thierry, a réussi à décaler certains cours pour offrir une pratique la plus régulière possible à nos jeunes.

Face à la demande de nos jeunes de pouvoir pratiquer leur sport favori, Thierry a organisé une semaine de stage durant les vacances de Pâques.

Le temps ayant été clément cette semaine, ce stage fut une réussite de l'avis de tous.

Si le protocole sanitaire nous le permet, nous espérons renouer cette année avec la fête de l'école de tennis.

Agenda

29 mai - La boucle pennaviennne

1 juin au 30 septembre - Exposition faïences de Laplume à
l'abbaye de Belleperche (82)

20 juin - 1er tour des élections départementales et régionales

26 juin - Feu de la St Jean

27 juin - 2ème tour des élections

14 juillet - Courses cyclistes (CHRONO 47)

19 au 23 juillet - Chantier citoyen

21 et 22 août - Fête du village

11 septembre - Défi Sport

25 au 29 octobre - Chantier citoyen